



## Accueil périscolaire

Dans le cadre du protocole sanitaire émis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, l'organisation de l'accueil périscolaire sera adaptée à partir du 22 février 2021.

### Organisation

→ **Heures d'ouverture : 7h30 – 19h00 (lundi/mardi/jeudi/vendredi)**

→ **Capacité d'accueil :**

- maternelle : 40 enfants
- élémentaire : 84 enfants

→ **Modalité d'accueil :**

- Pas de réservation

→ **Accueil**

- **Toute personne externe à l'accueil périscolaire sera interdite d'accès.**
- **Le portail sera fermé, les familles devront sonner pour signaler leur présence.**
- **Maternelle : portail école maternelle 4 place du marché.**
- **Elémentaire, 2 groupes seront constitués :**
  - **Groupe 1 : les enfants des classes de Mme Jansen, M. Aimé, Mme Clément et Mme Bernard.**
  - **Groupe 2 : les enfants des classes de Mme Dumontet, Mme Segret, Mme Charlier et M. Sapaly.**

**Le matin, les deux groupes seront accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle), dans deux secteurs différents.**

**Le soir, le groupe 1 sera accueilli dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle), et le groupe 2 sera accueilli dans le foyer communal (en face des locaux de l'ALSH).**

- Accueil des familles au niveau de la zone matérialisée.
- Le marquage au sol déterminera les zones tous les 1m.
- Adopter la situation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas embrasser).
- Se présenter avec un masque.
- Le personnel de l'accueil périscolaire est équipé de masques, ainsi que tout le matériel nécessaire à la désinfection (gants, lingettes, désinfectant de surface, gel hydro alcoolique).

- Les familles doivent fournir un goûter à leur enfant pour qu'il puisse le gérer seul (sans l'aide d'un adulte) : ouverture de la boîte, des emballages, des bouteilles..., afin de limiter les contacts.

### → **Les règles de distanciation physique**

En maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les enfants du même groupe que ce soit dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

En élémentaire, l'espace sera organisé de façon à permettre un maximum de distanciation physique entre chaque personne ; elle sera maintenue entre les enfants de groupes différents. Elle ne s'applique pas à l'extérieur entre les enfants du même groupe.

### → **L'application de gestes barrières**

#### **Le lavage des mains**

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, et tout particulièrement le lavage des mains.
- Lavage des mains à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes effectué le plus souvent possible (à défaut, utilisation d'une solution hydro alcoolique sous la surveillance d'un adulte).

Le lavage des mains est réalisé à minima :

- A l'arrivée et avant le départ de l'accueil
- Avant et après le goûter
- Avant et après les temps libres
- Après être allé aux toilettes

L'ensemble des consignes et instructions d'hygiène sont affichées partout sur des supports simples et compréhensibles en fonction des âges.

#### **Le port du masque**

- Le **port du masque « grand public filtration supérieur à 90% »** est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque pour les enfants de l'école maternelle est proscrit.
- Le **port du masque « grand public filtration supérieur à 90% »** pour les enfants de l'école élémentaire est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Sauf quand la nature même de l'activité ne le permet pas (goûter, activités physiques et sportives...).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

### → **Activités**

- Les activités physiques, culturelles et manuelles sont adaptées afin de respecter le protocole sanitaire de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports.

**- Les activités physiques doivent se tenir en plein air : 2 mètres de distance entre les enfants, sauf si, par sa nature même, l'activité ne le permet pas. Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans qui ne pratique pas l'activité.**

- L'accès à la bibliothèque est suspendu.

- L'accompagnement aux devoirs est maintenu partiellement.
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé, un nettoyage quotidien sera réalisé (ou une période sans utilisation d'environ de 12h avant la réutilisation).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, crayons...) est permise en réalisant une désinfection quotidienne (ou que les objets soient isolés 24h avant réutilisation).

### → ***Le nettoyage des locaux et matériels***

- Le nettoyage des locaux sera effectué selon les recommandations sanitaires émises par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- L'aération des salles sera effectuée avant et après chaque accueil (matin et soir), pendant le ménage, pendant les temps de pause et régulièrement pendant la journée.
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs sera autorisé, un nettoyage quotidien sera réalisé (ou une période sans utilisation d'environ de 12h avant la réutilisation).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, crayons...) sera permise en réalisant une désinfection quotidienne (ou que les objets soient isolés 24h avant réutilisation).

### **Rôle des parents**

- Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrières (explication à vos enfants, respect des consignes de l'accueil).
- Vous êtes également invités à prendre la température de votre enfant avant chaque départ pour l'accueil périscolaire. En cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou un membre de sa famille, il ne doit pas prendre part à l'accueil périscolaire.
- De même, les enfants ayant été testés positivement au SRAS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil périscolaire.

**Ce protocole est susceptible d'évoluer.**

**M. JEAN MARIE BAYARD**